

Image not found or type unknown



SOMMAIRE : [Appel à projet](#) / [Veille législative](#) / [Actus sociales](#) / [Agenda](#)

Flash n°29 du 14
Septembre 2022

APPEL À PROJET

Protection juridique des majeurs : appel à projet - service mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) – département du Nord

Publié le 13 Septembre 2022

Est lancé un appel à projets, pour le département du Nord, visant la création, l'extension, et/ou la transformation de services mandataires judiciaires à la protection des majeurs sur l'ensemble du territoire permettant d'accompagner d'ici 2025 1 500 majeurs protégés supplémentaires.

La mise en œuvre de cet appel à projets a pour objet de satisfaire les besoins actés par le schéma régional de la protection juridique des majeurs et de l'aide à la gestion du budget familial Hauts-de-France, arrêté par le préfet de région le 31 mars 2021 et faisant suite à la procédure de consultation des partenaires du territoire.

La population concernée par l'appel à projet est constituée des majeurs bénéficiant d'une mesure d'accompagnement judiciaire ou d'une mesure de protection judiciaire au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice. Les services MJPM mettant en œuvre ces mesures relèvent du 14° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Les dossiers de candidature, conformément au cahier des charges, doivent être adressés entre le 12 septembre 2022 et le 30 septembre 2022 minuit par lettre recommandée avec accusé de réception à :

DREETS Hauts-de-France
Pôle solidarités insertion
35 rue Boucher de Perthes
59000 LILLE

Un envoi peut également être fait par mail aux adresses suivantes :

dreets-hdf.social@dreets.gouv.fr

lucie.delorme@dreets.gouv.fr

Doit être mentionné en objet – APPEL A PROJET SERVICE MJPM - NORD

Cahier des charges

Arrêté du 11 août 2022

Protection juridique des majeurs : appel à projet - service mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) – département du Pas-de-Calais

Publié le 13 Septembre 2022

Est lancé un appel à projet, pour le département du Pas-de-Calais, visant la création, l'extension, et/ou la transformation de services mandataires judiciaires à la protection des majeurs sur l'ensemble du territoire permettant d'accompagner d'ici 2025 1 200 majeurs protégés supplémentaires.

La mise en œuvre de ce dernier a pour objet de satisfaire les besoins actés par le schéma régional de la protection juridique des majeurs et de l'aide à la gestion du budget familial Hauts-de-France, arrêté par le préfet de région le 31 mars 2021 et faisant suite à la procédure de consultation des partenaires du territoire.

La population concernée par l'appel à projet est constituée des majeurs bénéficiant d'une mesure d'accompagnement judiciaire ou d'une mesure de protection judiciaire au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice. Les services MJPM mettant en œuvre ces mesures relèvent du 14° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Les dossiers de candidature, conformément au cahier des charges, doivent être adressés entre le 12 septembre 2022 et le 30 septembre 2022 minuit par lettre recommandée avec accusé de réception à :

DREETS Hauts-de-France
Pôle solidarités insertion
35 rue Boucher de Perthes
59000 LILLE

Un envoi peut également être fait par mail aux adresses suivantes :

dreets-hdf.social@dreets.gouv.fr

lucie.delorme@dreets.gouv.fr

Doit être mentionné en objet – APPEL A PROJET SERVICE MJPM – PAS-DE-CALAIS

[Cahier des charges](#)

[Arrêté du 18 août 2022](#)

Création d'équipes mobiles psychogériatriques en EHPAD - EMPGE

Publié le 13 Septembre 2022

L'équipe a pour missions l'évaluation psychogériatrique et gériatrique standardisée des personnes âgées résidant en EHPAD sur son territoire d'intervention.

L'EMPGE intervient dans un cadre programmée aux demandes d'avis des médecins traitants ou des médecins coordonnateurs en accord avec le médecin traitant.

L'équipe a pour missions l'évaluation psychogériatrique (dont la iatrogénie médicamenteuse) et l'évaluation gériatrique standardisée (EGS) des personnes âgées résidant en EHPAD afin de :

- dresser un bilan et, en réponse, orienter vers la prise en charge existante la plus adaptée aux besoins, en évitant tout déplacement superflu ;
- concourir, voire permettre le maintien ou une meilleure intégration en institution ;
- participer à prévenir, entendre et soulager l'épuisement des aidants professionnels et des proches ;
- donner des avis sur les thérapeutiques mises en place ;
- éviter l'hospitalisation autant que faire se peut.

Le présent AAP est à destination des établissements de santé porteurs d'une filière de gériatrie au sens de la circulaire de 2007 ou d'une autorisation de psychiatrie adulte disposant de CMP. Ces établissements peuvent déposer un dossier de manière conjointe.

Cet appel à projet concerne les territoires non couverts par ces équipes. Un seul porteur sera retenu par territoire.

Les territoires possédant déjà une EMPGE ne sont pas éligibles à cet AAP sauf s'ils participent à un regroupement de territoires.

Les dossiers sont à renvoyer au plus tard le vendredi 14 octobre 2022

[Cahier des charges](#)

Modernisation des structures sanitaires et médico-sociales destinées à la prise en charge des personnes accidentées de la route

Publié le 13 Septembre 2022

L'objectif de cet appel à projet est de permettre à toute structure sanitaire ou médico-sociale de proposer tout type de projet d'investissement, visant l'amélioration de la prise en charge des victimes d'accidents de la route.

Conformément aux orientations de l'instruction ministérielle N° DGOS/R1/MSSR/DSS/A1/DGCS/SD3/DSR/2022/178 du 28 juin 2022, l'Agence Régionale de Santé HAUTS-DE-FRANCE ouvre un appel à projets en vue de soutenir, sur des crédits relevant du Fonds de Modernisation et d'Investissement en Santé (FMIS) des projets d'investissement visant à améliorer la prise en charge des victimes d'accidents de la route.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires encadrant le FMIS, ces aides seront financées uniquement en capital d'investissement, en ciblant :

La réalisation de travaux d'aménagement adaptés pour mieux prévenir l'accident de la route ou mieux prendre en charge les victimes de la route ;L'achat de matériels afin de mieux prendre en charge les victimes de la route à toutes les étapes du parcours de soins ;Des projets d'investissement dans des appartements de transition mis à disposition par des ESMS ;Des équipements de haute technologie faisant, si possible, l'objet de co-financements et donnant lieu, de préférence, à une utilisation mutualisée entre plusieurs établissements.

Dans le champ de l'offre de soins, l'appel à projets peut concerner les établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR), les structures d'accueil des urgences, les structures de court séjour et la psychiatrie.

Dans le champ de l'offre médico-sociale, sont concernés les établissements suivants : UEROS, ESPO, ESRP, ESAT, EAM, MAS, EHPAD.

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature complet selon la modalité suivante :

Dépôt sur les boîtes mails génériques suivantes :

Pour les établissements de santé : ars-hdf-dos-ets-de-sante@ars.sante.fr Pour les structures médico-sociales : ars-hdf-aap-ms@ars.sante.fr

[Instruction interministerielle](#)

[Cadre de réponse à l'appel à candidature](#)

[Liste des indicateurs de la grille](#)

VEILLE LEGISLATIVE

Veille au 13 septembre 2022

Publié le 13 Septembre 2022

Education

Décret n° 2022-1221 du 9 septembre 2022 relatif à la valorisation des acquis de l'expérience des personnes autorisées à donner l'instruction dans la famille

[JORF n°0211 du 11 septembre 2022](#)

ACTUS SOCIALES

[HAS] Analyser les suicides et tentatives de suicides en milieu de soins pour en limiter la survenue

Publié le 13 Septembre 2022

En 2016, 9 300 décès par suicide se sont produits. La France compte parmi les pays les plus touchés.

A cela s'ajoute 200 000 tentatives de suicide par an.

Le suicide est la première cause de mortalité chez les 25-34 ans et la deuxième chez les 15-24 ans, après les accidents de la voie publique. Il s'agit également de la première cause "d'évènements indésirables graves" déclarés par les établissements et services médico-sociaux (ESMS).

La Haute Autorité de santé (HAS) formule, dans un [rapport](#) plusieurs préconisations à destination des gestionnaires et des professionnels afin de réduire la survenue de ces événements. Un [Flash sécurité patient](#) a également été réalisé sur cette question. Des professionnels de santé y partagent leur retour d'expérience afin d'alerter et de sensibiliser les équipes de soins.

Source : HAS, septembre 2022

[Drees] Suicide Mesurer l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19

Publié le 13 Septembre 2022

[Ce cinquième rapport](#) traite des conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur les conduites

suicidaires. Des travaux ont été menés dès le début de la crise sanitaire pendant deux ans.

Ce rapport se compose de deux grands dossiers et de dix-huit fiches thématiques.

Le premier dossier consiste en une revue de la littérature nationale et internationale sur les conduites suicidaires lors de la pandémie de Covid-19.

Le second dossier est consacré à la restitution de quatre recherches sur la prévention du suicide des jeunes, financées par la Mission Recherche (MiRe) de la DREES dans le cadre des travaux de l'ONS.

Les dix-huit fiches permettent de saisir de nombreux résultats statistiques concernant les effets de la pandémie sur la santé mentale et les conduites suicidaires

Source : Drees, septembre 2022

Grenelle des violences conjugales

Publié le 13 Septembre 2022

Trois ans après le lancement du Grenelle des violences conjugales, le Gouvernement fait le point sur l'état d'avancement des actions.

Sur les 54 mesures proposées le 3 septembre 2019, 46 sont effectives et 8 sont en cours de réalisation.

On peut mettre ainsi en avant l'accueil téléphonique des femmes victimes de violences au 3919, numéro désormais accessible 24h/24h et 7 jours sur 7, la création de 9 000 places d'hébergements pour les victimes, l'ouverture de 30 centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales.

[Publication](#)

Source : Gouvernement, 02 septembre 2022

[ANAP] Dons et mécénat

Publié le 13 Septembre 2022

A destination des directions d'établissements et services médico-sociaux, [ce guide](#) vise à accompagner les équipes qui souhaitent se lancer dans la collecte de dons et le mécénat.

Le guide est composé des différentes techniques de collecte, des réponses aux questions fréquentes, de témoignages.

Source : ANAP, 06 septembre 2022

[Secours populaire] Résultats du 16e baromètre de la pauvreté et précarité

Publié le 13 Septembre 2022

Le Secours populaire a édité la [16ème édition de son baromètre](#) de la pauvreté et de la précarité le 07 septembre.

Le sondage montre que le taux ressenti des Français par rapport à la pauvreté est supérieur à celui établi par l'Insee.

Selon l'Insee, le seuil de pauvreté s'élève à 1 102 € par mois. Or les Français ressentent un sentiment de pauvreté quand leur revenu mensuel net est inférieur à 1263€. 57% des participants avouent avoir connu une situation de pauvreté en 2022.

Le nombre de personnes en France vivant sous le seuil de pauvreté est estimé à 12 millions en 2022.

Le nombre de personnes riches est estimé à 4.5 millions selon l'Observatoire des inégalités.

Source : Secours populaire, 07 septembre 2022

[Santé publique France] Les compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes

Publié le 13 Septembre 2022

[L'instruction interministérielle du 19 août 2022](#) définit le cadre de la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes sur la période 2022-2037.

L'ambition du gouvernement est de coordonner et d'amplifier les actions des différents secteurs déjà mis en place.

La stratégie nationale multisectorielle repose sur cinq axes (une animation par les territoires ;la formation des professionnels ;des interventions fondées sur des données probantes ;un suivi national ;un cadre institutionnel qui assure à la génération 2037 un environnement de développement continu des compétences.

Elle sera déclinée par secteur au travers de feuilles de route tous les cinq ans.

[Référentiel](#)

L'instruction précise les résultats qui sont attendus de la stratégie d'ici 2037.

Source : Santé publique France, 19 août 2022

[Questionnaire] Prise en compte des jeunes LGBTQIA+ en protection de l'enfance

Publié le 13 Septembre 2022

Une équipe de recherche de l'université Paris Nanterre a lancé un [questionnaire en ligne](#) à destination des travailleurs sociaux et des professionnels exerçant dans le champ socio-éducatif avec pour objectif de mieux connaître « les expériences, pratiques, difficultés rencontrées dans l'accompagnement des jeunes LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bi, trans, queer, intersexuels, asexuels et autres, NDLR) en protection de l'enfance ».

Source : [Université Paris Nanterre](#)

[ONPE] Revue de littérature « La scolarité des enfants protégés »

Publié le 13 Septembre 2022

Cette [revue de littérature](#) a pour objectif de rassembler les différentes ressources sur la question de la scolarité des enfants confiés et de proposer un état des lieux actualisé dans le contexte français et européen afin de répondre au mieux à la question : « Quels sont les freins et les leviers pour la scolarité des enfants protégés ? »

Cette revue de littérature est destinée aux professionnels de la protection de l'enfance et de l'Education nationale.

Une étude complémentaire sera réalisée par l'ONPE dans les mois à venir, pour dresser un état des lieux des pratiques et dispositifs existants au sein des départements.

Source : ONPE, septembre 2022

[Fédération des acteurs de la solidarité] Baromètre enfants à la rue

Publié le 13 Septembre 2022

En partenariat avec l'Unicef, la Fédération des acteurs de la solidarité publie le troisième baromètre « [enfants à la rue](#) » le 1er septembre.

L'analyse a été effectuée sur la nuit du 22 au 23 août 2022.

Par manque de places dans les structures d'hébergement, 3133 personnes en famille ayant sollicité le 115 (numéro d'appel d'urgences pour les sans-abris) n'ont pas pu être hébergées. Parmi elles, 1 658 enfants de moins de 18 ans ont passé la nuit dehors ou dans des abris de fortune.

Depuis janvier 2022, le nombre de familles restées sans solution a augmenté ; passant de 1 774 demandes non pourvues au 31 janvier 2022 à 3 133 au 22 août 2022, soit une augmentation de 77%. Au 1er septembre 2020, le nombre de personnes en famille en demandes non pourvues était de 2 925.

Source : Fédération des acteurs de la solidarité, 1er septembre 2022

[CRA Île de France] Kit d'évaluation rapide des compétences attendues en maternelle

Publié le 13 Septembre 2022

Afin de faciliter l'inclusion en milieu scolaire des élèves de 3 à 6 ans avec des troubles du spectre de l'autisme (TSA), le CRA Île de France a réalisé un kit à destination des enseignants.

Ce kit « Flash » permet d'évaluer les compétences attendues en maternelle. Il peut être utilisé avec des enfants plus âgés n'ayant pas encore acquis toutes les compétences scolaires de maternelle.

Ce kit a été réalisé par une enseignante spécialisée et Professeure Ressource TSA au CRAIF.

Source : CRA Île de France, 31 août 2022

AGENDA

Rencontres internationales de l'autisme

Le 23 septembre 2022

Echelle : National

Les rencontres internationales de l'Autisme auront lieu les 23 et 24 Septembre 2022 au Campus Hannah ARENDT, à Avignon. [Programme](#)

Inscriptions : <https://www.salondelautisme.org/billetterie> Contact : <https://www.salondelautisme.org/contact-1>

Autisme et surdité

Le 01 octobre 2022

Echelle : En région

La conférence en ligne (interprétées en français / LSF) aura lieu le 1er Octobre 2022 en ligne de 10 h à 17 h .

Tarif : 5 € ; inscription via <https://autisignes.s2.yapla.com/fr/event-30353/register/journee-de-conferences/30353>

Détails : contact@autisignes.org ; <https://autisignes.s2.yapla.com/fr/event-30353>

20 ans après la loi 2002-2 : Libérons réellement tous les pouvoirs d'agir

Le 06 octobre 2022

Echelle : En région

L'URIOPSS Hauts-de-France organise une journée le Jeudi 6 Octobre 2022 à Arras sur "20 ans après la loi 2002-2 : Libérons réellement tous les pouvoirs d'agir". [Programme](#)

[Inscriptions](#)

Parcours de vie des personnes vivant avec une maladie évolutive et Déficience Intellectuelle : étapes charnières à anticiper et à investir

Le 13 octobre 2022

Echelle : National

Le CREAI de Bretagne organise le 13 Octobre 2022 les 5èmes Journée sur les déficiences intellectuelles à Vannes "Parcours de vie des personnes vivant avec une maladie évolutive et Déficience Intellectuelle : étapes charnières à anticiper et à investir"

[Télécharger le programme et s'inscrire](#)

Transidentités : comprendre, accueillir, accompagner

Le 20 octobre 2022

Echelle : En région

L'IRTS Hauts-de-France organise une journée d'étude sur la thématique des Transidentités le jeudi 20

octobre 2022 à l'IRTS site Métropole lilloise – Loos. [Programme](#)

La journée s'adresse à toutes et à tous et plus particulièrement aux professionnel.les du secteur social, médico-social et sanitaire.

[Bulletin d'inscription à remplir en ligne](#)

Tarif unique de la journée : 80 € par chèque libellé à l'ordre de l'IRTS Hauts-de-France

Le règlement est à retourner à l'adresse suivante :

IRTS Hauts-de-France

Service Formation Continue

Rue Ambroise Pré – BP 71

59373 Loos Cedex

OFFRES D'EMPLOI

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d'emploi en cliquant sur le lien présent dans le mail du Flash Infos.

Chaque semaine, l'intégralité des offres d'emploi est disponible sur [l'Espace Flash en cours](#), en cliquant sur « les dernières offres » (avec vos identifiants).

Tarifs Offres d'emploi :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €

Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : 145 €

Particulier : 59 €

Les adresses et informations recueillies font l'objet d'un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREAI Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREAI à l'adresse ci-dessous.

Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREAI / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex

Tél : 03.20.17.03.03. / Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906

Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen

Sélection des informations : Laurence Allaeys

Secrétariat de rédaction :

Cécile Boulogne

Adresse du site : <http://www.creaihd.fr/>

CREAI du Hauts-de-France

Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex

Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17
